



**Bulletin de financement N°17**

**Lundi 11 janvier 2010**

**Dans ce dix-septième numéro de "Bulletin de financement", nous ferons la connaissance du Centre de recherches pour le développement international (CRDI)**

- 1- Présentation du fonds
- 2- Domaines d'intervention
- 3- Qui peut postuler ?
- 4- Quel genre de projet finance le CRDI?
- 5- Montant des subventions
- 6- Critères d'étude des dossiers de demande de subvention
- 7- Comment postuler ?
- 8- Canevas de demande de subvention
- 9- Contacts et adresse du centre

## 1- Présentation du fonds

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État créée par le Parlement du Canada en 1970 pour aider les pays en développement à se servir de la science et de la technologie pour trouver des solutions viables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face. L'appui du CRDI sert en particulier à consolider les capacités de recherche locales afin d'appuyer les politiques et les technologies susceptibles de contribuer à l'édification, dans les pays du Sud, de sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères.

## 2- Domaines d'intervention

Les programmes et activités de recherche du CRDI s'inscrivent dans quatre grands domaines de programme :

- Environnement et gestion des ressources naturelles

Adaptation aux changements climatiques en Afrique

ÉCOSANTÉ

Économie de l'environnement

Gestion de la demande d'eau

Pauvreté rurale et environnement

Pauvreté urbaine et environnement

- Technologies de l'information et de la communication au service du développement

Connectivité Afrique

Connectivité et équité dans les Amériques

telecentre.org

TIC-D au Moyen Orient

- Innovation, politique et science

Innovation, technologie et société

Fonds d'encouragement du CRDI

- Politique sociale et économique

Mondialisation, croissance et pauvreté

Paix, conflits et développement

Recherche pour l'équité en santé

Initiative Think tank

Droits des femmes et participation citoyenne

### **3- Quel genre de projet finance le CRDI ?**

Le CRDI finance des activités de recherche qui visent à bénéficier directement aux pays en développement et à leur population. Vous trouverez dans les pages suivantes de l'information utile pour la présentation d'une demande d'aide financière et pour la gestion des fonds reçus. La première section présente des lignes directrices à l'intention des chercheurs qui souhaitent communiquer avec le CRDI pour obtenir son soutien financier. La deuxième section contient des renseignements sur les bourses de formation offertes par le CRDI ainsi que sur les programmes de partenariat du CRDI.

### **4- Critères d'étude des dossiers de demande de subvention**

La préparation d'une proposition prend beaucoup de temps et le CRDI l'aborde par étapes. Les propositions sont habituellement étudiées et révisées à plusieurs reprises avant d'en présenter la version finale pour approbation. Les diverses étapes se déroulent en consultation étroite avec un ou plusieurs administrateurs de programmes du CRDI.

Les administrateurs de programmes du CRDI sont eux-mêmes des chercheurs très qualifiés. Ils donnent leur avis aux chercheurs, les aident à définir les problèmes visés par leurs projets et leur suggèrent des moyens de parvenir à leurs objectifs.

Les administrateurs de programmes jouent aussi un rôle d'entrepreneur en réunissant les personnes et les ressources nécessaires à la réalisation d'objectifs communs. Le CRDI met souvent en contact un chercheur ou une institution de recherche d'un pays en développement avec le coordonnateur d'un réseau qu'appuie le CRDI ou avec d'autres chercheurs qui travaillent dans le même domaine afin de mettre en place des mécanismes de collaboration en recherche.

**Examen et approbation des idées de projet**  
Les administrateurs de programmes chargés d'un projet consultent d'autres membres de leur équipe pendant l'élaboration du projet. Lorsque cet examen par les pairs est positif, l'administrateur de programmes donne le feu vert à l'élaboration d'une proposition détaillée.

Lorsque la proposition détaillée sera terminée, on préparera un document d'approbation de projet, qui comprendra la proposition même et une appréciation rédigée par l'administrateur de programmes. L'appréciation est fondée sur un ensemble normalisé de critères (voir ci-après) qui permettent d'évaluer la valeur scientifique et technique d'un projet et ses répercussions sur le développement.

Le document d'approbation de projet est alors soumis à l'approbation de l'équipe ou de la haute direction.

Beaucoup de gouvernements exigent d'approuver les demandes de subvention de recherche qui proviennent de l'extérieur. L'organisme de recherche qui présente la proposition peut alors

entreprendre les démarches nécessaires pendant l'étude de la proposition au CRDI afin de réduire le risque de retard par la suite.

Si la proposition est approuvée, le CRDI envoie à chaque institution bénéficiaire un Protocole d'accord fixant les conditions de la subvention (PACS). Le PACS constitue l'entente officielle entre le CRDI et les institutions qui parrainent le projet. Il précise la valeur et l'objet de la subvention, les modalités de son administration (voir les conditions standard, projet de recherche et projet de soutien à la recherche), les objectifs du projet, les obligations de tous les participants, ainsi que la date officielle de début des travaux. Les fonds ne peuvent être dégagés avant que le bénéficiaire ait signé le protocole et que la date officielle de début des travaux ait été fixée. Voir le guide des procédures administratives.

### **Appréciation des propositions ou idées**

L'appréciation d'une proposition est fondée sur un vaste éventail de critères qui permettent de déterminer la valeur scientifique et technique d'un projet et son impact éventuel sur les problèmes de développement. Ces critères tiennent compte à la fois des objectifs généraux du CRDI et des priorités différentes de ses initiatives de programme et de ses bureaux régionaux. Dans un document comme celui-ci, il est évidemment impossible d'énumérer tous ces critères. Les requérants devraient donc consulter la brochure générale du Centre et les descriptions de programme où ils trouveront des précisions sur les priorités du CRDI en matière de recherche. Toutefois, les mêmes questions reviennent pour toutes les propositions. Elles touchent habituellement les aspects décrits ci-après.

- Pertinence pour le développement

La proposition correspond-elle aux objectifs de développement établis par les responsables de politiques ou d'autres intervenants dans le ou les pays où se déroulera le projet ? Y a-t-il des chances que les résultats de la recherche puissent s'appliquer ailleurs que dans les pays ou les régions en développement où se déroulera la recherche ? Le projet peut-il avoir des répercussions sur des programmes de développement de plus grande envergure ? La réalisation et la réussite du projet favoriseront-elles le développement durable et équitable ? Les travaux aideront-ils à habiliter des groupes de personnes vulnérables ou désavantagées ?

- Concordance avec les priorités du CRDI

Dans quelle mesure le projet correspond-il aux programmes courants du CRDI ? Présente-t-il des synergies importantes avec d'autres projets du Centre ?

- Valeur scientifique et technique

A-t-on démontré de façon convaincante l'importance du programme de recherche ? Les objectifs du projet sont-ils clairs et faciles à conceptualiser sur le plan opérationnel ? Résultent-ils directement de l'analyse du problème ? La méthodologie proposée convient-elle pour atteindre les objectifs du projet et est-elle probante ? Le budget et le calendrier sont-ils réalistes ?

- Renforcement des capacités de recherche

Le projet contribuera-t-il au renforcement des capacités de recherche à l'échelon local ? Renforcera-t-il l'institution bénéficiaire ? Favorisera-t-il la coopération Sud-Sud ?

- Sexospécificités

La conception et la méthodologie du projet tiennent-elles compte des sexospécificités, c'est-à-dire des différences entre les rôles, les points de vue, les intérêts et les priorités des hommes et des femmes ? A-t-on évalué l'impact éventuel du projet sous l'angle des inégalités entre hommes et femmes ? Les données seront-elles ventilées selon les sexes ? Les compétences acquises tiennent-elles compte des répercussions différentes de la recherche sur les hommes et les femmes ?

- Questions d'ordre éthique

Le projet soulève-t-il, pour les participants, des questions d'ordre éthique qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur leur état de santé, leur droit à la vie privée, leur situation financière ou tout autre aspect important pour eux ? Quelles mesures se propose-t-on de prendre pour que la recherche se déroule de façon à réduire de tels risques au minimum et à inciter les personnes intéressées à consentir librement et en toute connaissance de cause à participer au projet ?

- Ressources humaines et institutionnelles

Les promoteurs du projet ont-ils réussi à mobiliser la collaboration et l'intérêt nécessaires pour assurer la réussite du projet et l'utilisation la plus efficace possible des ressources financières ?

## 5- Comment postuler ?

La présentation de demandes de financement au CRDI comporte deux étapes :

1. la première étape consiste à soumettre une « idée » en vue d'un examen préalable;
2. une fois que le CRDI aura accepté d'approfondir l'idée, vous pourrez présenter une demande de subvention.

## 6- Canevas de demande de financement

Formulaire à utiliser pour soumettre une demande de financement de projet au CRDI. **La demande peut être présentée seulement une fois que le CRDI a accepté l'idée.**

Vous trouverez ci-joint le formulaire sur l'idée de recherche et celui du canevas de demande de subvention.

## 7- Contacts et adresse du centre

Le siège du CRDI est au

150, rue Kent  
Ottawa (Ontario)  
K1P 0B2  
CP 8500  
Ottawa ON  
K1G 3H9

Numéros de téléphone et de télécopieur.

Tél. : 613-236-6163  
Télec. 613-238-7230  
Courriel : [info@crdi.ca](mailto:info@crdi.ca)

## **Afrique**

### **Bureau régional de l'Afrique orientale et australe**

BP 62084 00200, Nairobi, Kenya  
Adresse municipale : Liaison House, 2e et 3e étages  
State House Avenue  
Nairobi, Kenya  
(Remarque : tout courrier doit être adressé à la directrice régionale)  
Tél. : +254-20-2713160/61  
Télec. : +254+20 2711063  
Courriel : [vngugi@crdi.or.ke](mailto:vngugi@crdi.or.ke)  
Web : [www.crdi.ca/brafo](http://www.crdi.ca/brafo)

### **Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord**

Courriel : [skamel@crdi.org.eg](mailto:skamel@crdi.org.eg)  
Web : [www.crdi.ca/bremo](http://www.crdi.ca/bremo)

### **Bureau régional de l'Afrique occidentale et centrale**

BP 11007 Peytavin, Dakar, Sénégal  
Rue de Saint-Louis, angle de l'avenue Cheikh Anta Diop,  
Point E,  
Dakar, Sénégal  
Tél. : (+221) 33-864-0000 , ext. 2074  
Télec. : (+221) 33-825-3255  
Courriel : [jgerard@crdi.org.sn](mailto:jgerard@crdi.org.sn)  
Web : [www.crdi.ca/braco](http://www.crdi.ca/braco)